



RENTRÉE 2026/2027

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE EN TER OU EN CAR

1^{ÈRE} DEMANDE OU RENOUVELLEMENT

**FACILE
IMMÉDIATE
SÉCURISÉE**

**L'inscription en ligne sur
transports.nouvelle-aquitaine.fr**



**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**

La Région vous transporte

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

En CAR ou en TER, la Région transporte, jusqu'à leur établissement scolaire, **les élèves quel que soit leur régime** (externe, demi-pensionnaire, interne), **résidant en région Nouvelle-Aquitaine** et qui **répondent aux conditions suivantes** :

- **Domiciliés à plus de 3 km** de l'établissement où ils sont inscrits.
Cas particuliers : se reporter à l'annexe 1 du Règlement des Transports Scolaires.
- **Scolarisés de la maternelle à la fin des études secondaires (niveau BAC).**
- **Inscrits dans un établissement scolaire** public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- **Dans le respect de la sectorisation** (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence (sauf cas de dérogation validée par le Règlement des Transports Scolaires).
- **Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire** (un aller-retour par semaine pour les élèves internes)

IMPORTANT

L'inscription aux transports scolaires implique l'acceptation pleine et entière **du règlement des transports scolaires** (plus particulièrement pour les élèves transportés en CAR) **et des conditions générales d'utilisation des services** qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet et aux abords des points d'arrêt.

Ce document est un extrait du règlement à consulter dans son intégralité sur :

transports.nouvelle-aquitaine.fr

CAS PARTICULIERS

- > Les élèves ayant une reconnaissance MDPH sont invités à se rapprocher de leur Département de domicile.
- > Les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une agglomération doivent contacter le service des transports scolaires de leur agglomération, même dans le cas où une solution de transport existe sur le réseau régional.

CONTACT

Nous appeler : du lundi au samedi de 8h à 19h



Nous écrire : voir rubrique contacts sur le site **transports.nouvelle-aquitaine.fr**

Ou par voie postale à l'adresse de votre antenne départementale (voir page 5).

RENTREE 2026 : LES 7 POINTS CLÉS À RETENIR



1

Carte MODALIS

Tous les élèves sont dotés d'une carte connectée Modalis, leur permettant ainsi de charger d'autres titres de transport (lignes régionales, réseaux urbains compatibles).

Cette carte devra être conservée pour l'année scolaire suivante mais l'inscription au transport scolaire doit être renouvelée chaque année pour tous les élèves.

2

Prise en compte du quotient familial pour les élèves ayants droit⁽¹⁾.

Modulation de la participation familiale possible par l'organisateur secondaire (Mairie, SIVOS, ...), renseignez-vous auprès de leur service.

(1) Sur la base de l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.

Tranche et QF mensuel estimé	Tarif annuel externe / demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
Tranche 1 : inférieur ou égal à 532 €	30,60 €	24,60 €
Tranche 2 : entre 533 et 779 €	58,20 €	44,40 €
Tranche 3 ⁽²⁾ : entre 780 et 1043 €	91,80 €	72 €
Tranche 4 : entre 1044 et 1482 €	130,20 €	107,10 €
Tranche 5 : supérieur à 1482 €	171,30 €	137,70 €
Tarif non ayant droit sur circuit de transport scolaire et TER ⁽³⁾	223,50 €	171,30 €
Navette Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, internats ⁽⁴⁾	30,60 €	×
Inscription après vacances de printemps	24 €	24 €

(2) Y compris les familles d'accueil. (3) Tarif non-ayant droit sur circuit de transport scolaire sous réserve de place disponibles sur services et arrêts existants ; sur lignes régulières régionales de transport non urbain ; sur réseaux TER (4) Y compris pour les enfants des familles hors secteur et les enfants en familles d'accueil.

3

Application de la carte scolaire à tous les établissements scolaires d'enseignement général (sauf dérogations prévues au Règlement des Transports Scolaires).

4

Possibilité d'attribution d'une Aide Individuelle au Transport (AIT) pour les élèves non inscrits au transport scolaire en car ou TER⁽⁵⁾

pour les élèves dont le trajet domicile-établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER. **Demande à effectuer avant le 1^{er} novembre** (cachet de La Poste faisant foi) **en remplissant le formulaire dédié.**

(5) Cette aide concerne les élèves ayants droit demi-pensionnaires (hors élèves landais) ou internes (hors élèves charentais et landais). Le formulaire dédié est disponible sous transports.nouvelle-aquitaine.fr

5

Prise en charge par la Région des titres de transport nécessaires en cas de correspondance avec un réseau de transports urbains dans la limite d'un aller-retour quotidien⁽⁶⁾.

(6) Pour les élèves ayants droit, et à la condition que l'arrêt de dépose soit distant de plus de 800 mètres de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.

6

Réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus au transport scolaire organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine et domiciliés à la même adresse⁽⁷⁾.

(7) 30% de réduction pour le 3^e enfant et 50% de réduction pour le 4^e enfant et suivants, selon l'ordre de naissance.

7

Possibilité de remboursement total en cas de non-utilisation du service⁽⁸⁾ sur demande écrite avant le 15 octobre.

(8) Les demandes de remboursement devront parvenir par courrier avant le 15 octobre, accompagnées d'un RIB. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non utilisation du service, ou d'utilisation partielle ou d'arrêt en cours d'année scolaire (voir article 2.3 du Règlement).

DEMANDE D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2026/2027

Toute demande incomplète (voir pièces à joindre au verso) ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné. Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les instructions associées.
ÉCRIRE EN MAJUSCULES, SVP.

ATTENTION

Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial, vous devrez obligatoirement vous munir de **l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus** du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. **IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.** À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche 5 vous sera appliqué.

☐ 1^{ère} DEMANDE ☐ RENOUELEMENT ☐ MODIFICATION (N° DE DOSSIER)

INFORMATIONS FRATRIE

Préciser le nombre d'enfants de la famille **inscrits aux transports scolaires** de la Région Nouvelle-Aquitaine :
puis compléter la partie **Informations pour les familles** au verso.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : / / à

Garde alternée : ☐ oui ☐ non

REPRÉSENTANT LÉgal N°1

☐ Parent ☐ Tuteur ☐ Famille d'accueil ☐ Foyer ☐ Élève majeur

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél fixe :

Portable* :

Courriel* :

**Obligatoires pour le traitement de votre dossier et vous permettent de recevoir des informations sur les transports régionaux.*

REPRÉSENTANT LÉgal N°2

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél fixe :

Portable* :

Courriel* :

SCOLARITÉ 2026/2027

Les éléments détaillés ci-dessous sont susceptibles de conditionner l'application du tarif. **Merci de bien vouloir TOUT renseigner afin d'éviter des erreurs de tarification à votre détriment.**

Établissement scolaire :

Ville :

Maternelle : **Élémentaire :**

☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Collège :

☐ 6^e ☐ 5^e ☐ 4^e ☐ 3^e

☐ Prépa PRO ☐ MFR 4^e PRO ☐ MFR 3^e PRO ☐ SEGPA

Lycée : Seconde ☐ générale et technologique

☐ agricole ☐ professionnelle ☐ CAP

Première ☐ bac général** ☐ bac technologique

☐ agricole ☐ bac professionnel ☐ CAP

Terminale ☐ bac général** ☐ bac technologique

☐ agricole ☐ bac professionnel ☐ CAP

Enseignement supérieur

Contactez le service de votre département pour savoir si vous êtes éligible.

Langues vivantes :

LV1 : LV2 :

Qualité : ☐ Demi-pensionnaire ou externe ☐ Interne

Statut : ☐ scolaire ☐ apprenti non rémunéré (DIMA)

☐ apprenti rémunéré ☐ autre :

Options et dispositifs particuliers

☐ CHAM ☐ CHAT ☐ CHAD

☐ Pôle espoir (justificatif obligatoire) ☐ UPE2A

☐ Section sportive :

☐ JSP ☐ Section européenne ☐ PAPS ☐ ULIS

☐ autre :

****Enseignement de spécialité à renseigner obligatoirement**

☐ Arts du cirque

☐ Arts plastiques

☐ Cinéma, audiovisuel

☐ Danse

☐ Histoire des arts

☐ Musique

☐ Théâtre

☐ Biologie, écologie

☐ Histoire - géographie

☐ et sciences politiques

☐ Humanités, littérature

☐ et philosophie

☐ Littérature, langues

☐ et cultures de l'antiquité

☐ Langues, littérature

☐ et cultures étrangères

☐ Mathématiques

☐ Numérique et sciences

☐ informatiques

☐ Physique-chimie

☐ Sciences de la vie et de la terre

☐ Sciences de l'ingénieur

☐ Sciences économiques

☐ et sociales.

☐ Éducation physique et sportive



INSCRIVEZ-VOUS PLUTÔT EN LIGNE !

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute demande,
1^{ère} inscription
ou renouvellement,
c'est plus simple en ligne !

Immédiate

Vous avez connaissance automatiquement de la recevabilité de votre dossier conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.

Facile

Vous pouvez **payer en ligne** le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois sans frais jusqu'au 31 janvier).

Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !

Sécurisée

Vos données sont stockées sur nos serveurs sécurisés.

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 27/07/2026 INCLUS*

**Date de réception du dossier complet. Cachet de La Poste faisant foi.*

Passée cette date, 24 € de frais de dossier vous seront facturés (voir article 2.1 du Règlement).

Pourquoi est-il important de respecter la date limite d'inscription ?

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sureffectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

IMPORTANT

Le paiement déclenche la délivrance ou le rechargement du titre de transport. Les **demandes de désinscription**, les **demandes de modifications** ainsi que les **déclarations de perte de carte** doivent être signalées à la Région Nouvelle-Aquitaine par courrier (voir contact en page 2) ou via le formulaire de contact sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr. Les demandes de duplicata et le paiement des 10 € associés peuvent être réalisés en ligne.

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

QF :

Tarif :

IMPORTANT

Lorsqu'il existe un service scolaire dédié, aux horaires d'entrée et sortie de l'établissement, l'usager scolaire doit impérativement l'emprunter afin d'éviter tout sureffectif sur une ligne régulière (destinée aux usagers commerciaux) ou dépense supplémentaire d'abonnement de train. Néanmoins, tout élève possédant une carte de transport scolaire peut emprunter une ligne commerciale à certains moments (cf règlement des transports scolaires article 1.1.4)

**Transport en CAR**

	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 (en cas de garde alternée)* *consulter l'article 1.2.2 du Règlement	Correspondance ☐ Ligne routière régionale ☐ Réseau urbain
Commune de montée			
Point de montée			
Commune de descente			
Point de descente			

Ligne empruntée (facultatif) La ligne régulière n° Un service de transport scolaire

**Transport en TER***

	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 ☐ Garde alternée ☐ Correspondance	Correspondance ☐ Ligne Ter Nouvelle-Aquitaine ☐ Réseau urbain
Gare de départ			
Via			
Gare d'arrivée			

* Sauf pour les élèves de la Creuse qui doivent se rapprocher du Département

Informations pour les familles inscrivant plus de 2 enfants aux transports scolaires de la Région :

Enfant 2 : Prénom Nom Date de naissance Établissement
 Enfant 3 : Prénom Nom Date de naissance Établissement
 Enfant 4 : Prénom Nom Date de naissance Établissement

À partir du 5^e enfant, merci de reporter ces informations sur papier libre. Attention, ces informations ne dispensent pas de remplir un dossier propre à chaque enfant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER :

Merci de cocher les cases ci-dessous si les pièces sont bien jointes à votre dossier.

☐ **Copie de l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus** du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits (à défaut, le tarif de la tranche 5 s'applique).

IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.

☐ **Photo d'identité de l'élève (format 3,5 x 4,5 cm) Obligatoire seulement pour les 1^{ères} inscriptions** (nom et prénom au dos de la photo).

AUTRES JUSTIFICATIFS :

- ☐ **Dérogation** (voir article 1.1.3 du règlement)
- ☐ **Demande arrivée après le 27/07/2026** (déménagement, affectation tardive, placement tardif en famille d'accueil de mineurs ; prise en charge des frais de transports scolaires directement par des organismes d'aides aux familles.)
- ☐ **Garde alternée**
- ☐ **Attestation d'accueil de l'enfant** pour les familles d'accueil
- ☐ **Attestation de situation** pour les demandeurs d'asile
- ☐ **Attestation pour les apprentis non rémunérés**

Toute demande incomplète ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de traiter votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations (notamment le montant de votre participation), sur le suivi du dossier et sur les transports régionaux (CAR/TER). Ces informations seront uniquement traitées par les services de la Région et nos partenaires sur les territoires (Communautés de communes, Mairies, SNCF...). **Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.**

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et effacement des données vous concernant à l'adresse dpo@nouvelle-aquitaine.fr, ou par courrier postal. Pour plus d'informations sur la protection des données : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/donnees-personnelles>.

L'envoi du dossier se fait à l'adresse présente en page 2.

Signature obligatoire du représentant légal ou du déclarant (et pour les 2 parents en cas de garde alternée)

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Fait à : Le :

Signature(s) :

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Toute modification devra impérativement être transmise au Service Transports dans les plus brefs délais.

CHARENTE / Région Nouvelle-Aquitaine

Site d'Angoulême

Service des Transports Routiers de Voyageurs
36, boulevard de Bretagne - CS 82211
16022 ANGOULÊME Cedex

CHARENTE-MARITIME / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de La Rochelle

Sous-Direction de Transports Routiers de Voyageurs
15, rue Alsace Lorraine - CS 10410
17 024 LA ROCHELLE Cedex

CORRÈZE / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Tulle

Service des Transports Routiers de Voyageurs
4, rue du 09 Juin 1944 - CS 20553
19015 TULLE CEDEX

CREUSE / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Guéret

Service des Transports Routiers de Voyageurs
56 Bis, avenue du Berry - CS 1003
23000 GUERET

DORDOGNE / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Périgueux

Espace Aliénor - 5^{ème} étage
255, rue Martha DESRUMAUX
CS 6003
24 000 PERIGUEUX

GIRONDE / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Bordeaux

Sous-Direction des Transports Routiers
de Voyageurs

Envoi postal :

14, rue François de Sourdis - CS 81383
33 077 BORDEAUX Cedex

Accueil Transports Scolaires :

Immeuble Prisme (Rez-de-rue)
4, rue Marguerite Crauste
BORDEAUX

LANDES / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Mont-de-Marsan

Service des Transports Routiers de Voyageurs
72, boulevard de la République - CS 50002
40004 MONT-DE-MARSAN

LOT-ET-GARONNE / Région Nouvelle-Aquitaine

Site d'Agen

Service des Transports Routiers de Voyageurs
491, avenue du Midi - CS 10190
47916 AGEN Cedex 9

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Pau

Sous-Direction des transports
9, place d'Espagne - CS 60433
64004 PAU Cedex

DEUX-SÈVRES / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Niort

Service des Transports Routiers de Voyageurs
155, avenue de la Rochelle - CS 18644
79026 NIORT Cedex

VIENNE / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Poitiers

Envoi postal :

Service des Transports Routiers de Voyageurs
15, rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575
86021 POITIERS

Accueil du public :

Avenue du Téléport 1
Bâtiment Arobase 3 (Rez-de-Chaussée)
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

HAUTE-VIENNE / Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Limoges

Sous-Direction des Transports Routiers
de Voyageurs
27, boulevard de la Corderie - CS 3113
87031 LIMOGES Cedex 1